Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_01-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Aline GAUCHER – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Madame Colette Gorré - Monsieur Dominique Guimené - Monsieur Stéphane Roussel - Monsieur Jean-Pierre Dubois

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Colette Gorré donne pouvoir à Madame Martine Michaux

Monsieur Dominique Guimené donne pouvoir à Monsieur Thierry Autran

Monsieur Stéphane Roussel donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lorgeoux

Monsieur Jean-Pierre Dubois donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Picavet

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Monsieur Benoît Colineaux est désigné secrétaire de séance.

2026-07-01_ Revalorisation des tarifs de restauration scolaire et mise à jour du règlement cantine-garderie

Monsieur le Maire présente l'évolution tarifaire du prestataire Armonys applicable à compter de septembre 2026.

Il rappelle que les tarifs communaux n'ont pas évolué depuis 2024 malgré les augmentations successives du coût des repas et des charges supportées par la commune.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_01-DE

Il est proposé :

- maintien du tarif social à 1,00 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 ;
- 3,40 € pour les quotients familiaux compris entre 1 001 et 1 300 ;
- 3,70 € au-delà de 1 300 ;
- 4,60 € pour les repas non réservés ;
- maintien à 1,00 € des frais de fonctionnement liés aux paniers repas PAI.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2026/2027			
Quotient Familial (QF) Référence CAF	Tarifs 1 - repas réservé	QF de 0 à 1000	1,00 €
	Tarifs 2 - repas réservé	QF de 1001 à 1300	3,40 €
	Tarifs 3 - repas réservé	QF au-delà de 1301	3,70 €
Tarif unique repas non réservé			4,60 €
Frais de fonctionnement pour un panier repas P.A.I.			1,00 €

Le règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire est mis à jour en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces dispositions.

Adopté à l'unanimité (15 voix).

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstentions
15		

Adopté à l'unanimité.

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

Le Secretaire de séance
Benoît Colineaux

Signature

Date d'affichage en mairie : 16/07/2026

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 16/07/2026